

# Association LOZERE HISTOIRE et GENEALOGIE

Transcription intégrale avec ajout de majuscules et de ponctuation, d'un acte de Me ROUX 3<sup>e</sup>6182 de Langogne (ph 87),  
AD Lozère, Madeleine Delplanque

---

## Reception de Louis Pages a la maistrize des Cordonniers de Langogne

**L**an mil six cens quatre vingts quinze et le vingt uniesme jour du mois de juillet apres midy, devant nous notaire royal et tesmoins establis en leurs personnes, Gervais Sabatier, baille, Jean Aigon, Baptiste Guazais, Claude Troupel, Jacques Pichot, François Niel, Anthoine et Jacques Molhes, Maîtres Cordonniers, et Claude Pages, Maître taneur, habitants de cette ville de Langogne<sup>1</sup>, faisant tant pour eux que pour les autres habitants quy composent la **Confrérie de Saint Crespin**<sup>2</sup>, de leur gre et libre volonté ont admis et reçu a ladite Confrérie, **Louis Pages**<sup>3</sup>, de ladite ville, present et acceptant pour Maître cordonnier, quy a payé les droits accoustumés et promet d'observer les statuts et moyennant ce, jouira conjointement avec les susd Mes Cordonniers des droits, profits et avantages appartenant à chacun desd Mes cordonniers, tout ainsy quils ont accoustumé de jouir et le tout, conformement ausd statuts quils confirment et approuvent de nouveau en tant que de besoin et ont pour cet effect, obligé leurs biens qu'ont soumis a leur Jurisdiction ordinaire et autres a ce requises ainsy l'ont promis avec due renon...<sup>4</sup>

Fait et recitté aud Langogne estude de nous notaire. Presans Jean Rozier et Jean Baptiste Gibert du lieu de Naussac, habitant dud Langogne, signés avec lesd Sabatier, Guazais, Troupel, Pichot et Pages, les autres nont seu signer, de ce enquis, et nous notaire royal recevant sousigne.

*Gazay*      *Troupel*                      *Sabatier*                      *Pichot*  
*Pages*  
*Gibert*   *Roux* notaire                      *Rozier*

Controllé a Langogne le der Juillet 1695

*Rozier*

---

<sup>1</sup> Langogne

<sup>2</sup> Se référer à « Les cordonniers metteurs en scène des mystères de Saint Crespin et saint Crépinien » Elisabeth Babou Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, Année 1985. Lisible sur le site Persée. [http://www.persee.fr/doc/bec\\_0373-6237\\_1985\\_num\\_143\\_1\\_450369](http://www.persee.fr/doc/bec_0373-6237_1985_num_143_1_450369)

<sup>3</sup> Louis Pages se marie (Roux 3<sup>e</sup>6182) le 12/07/1695 avec Jeanne AUJOLAT et lors de son contrat de mariage, Claude AUJOLAT frère de la future épouse, promet de présenter son futur beau-frère à la Confrérie des Cordonniers de Langogne, et d'en assumer tous les frais.

<sup>4</sup> Renonciation